AMAP HOMME DE TERRE

Contrat d'engagement volailles
de Janvier 2019 à Décembre 2019

L'AMAP HOMME DE TERRE a pour objet, dans le respect de la charte des AMAP :

- de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs,
- de promouvoir des produits de qualité, de saison, écologiquement sains et équitables,
- de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

Contractants	**Consom'acteurs**
Productrice	
Virginie DRAPEAU	Nom :
LA FERME DE VIRGINIE	Adresse :
La verglaclère	
49140 JARZE - 06.22.71.41.91	Tél :
contact@lafermedevirginie.fr	Courriel :
www.lafermedevirginie.fr	

Termes du contrat :

Il est proposé une fois par mois des poulets fermiers BIO avec 2 grosseurs au choix :
PETIT, de 1,3 à 1,8 kg (poulet 2/3 personnes) ou GROS, de 1,8 kg à 2,3kg (poulets 4/5 personnes).
Prix : 10,40 € le kg.
Conditionnement : poulet entier avec abats (foie cœur gésier) conditionné en sachet congélation.

Conditions et règlement :

Il vous est demandé un **engagement ferme de réservation ANNUEL (11 mois de livraison) avec au minimum 1 commande par mois.**
La commande totale annuelle sera réglée par chèque (à l'ordre de LA FERME DE VIRGINIE) en **1 ou 3 ou 5 versements**. L'ensemble des chèques sera remis au tuteur au moment de l'engagement avec le présent contrat puis seront encaissés au début de chaque période. Une **régularisation** tenant compte du poids réel des volailles sera effectuée en fin de période **avec le règlement de la commande du dernier mois de l'année** qui se fera alors le jour de la distribution.

Jour et lieu de distribution :

Les volailles seront à retirer mensuellement, entre 18h et 19h, les Mardis de chaque mois suivants :

22 janvier 2019	**19 février 2019**	**19 mars 2019**	**16 avril 2019**
14 mai 2019	**4 juin 2019**	**2 juillet 2019**	
3 septembre 2019	**1er octobre 2019**	**5 novembre 2019**	**10 décembre 2019**

Lieu de livraison : parking de l'ESA, accès rue Chèvre

Les commandes non retirées ne seront pas récupérées lors de la prochaine distribution. En cas d'absence, à chacun de s'organiser pour se faire remplacer par une personne de son choix.
La résiliation est possible mais sans garantir le remboursement des mensualités restantes. Elle implique la signature d'un avenant au présent contrat avec le producteur et un remplaçant du contractant démissionnaire.
Le consom'acteur s'engage à participer à la vie de l'AMAP et à la démarche actuelle : aide à l'installation des paysans producteurs lors des distributions, tâches administratives, à donner ponctuellement des coups de mains aux producteurs.

Le **bon de commande joint (fichier excel) est à compléter par informatique** (remplir les parties en jaune correspondant aux quantités désirées) et à renvoyer par email au tuteur Pierre-Yves LEGOFF à l'adresse legoff.pierre-yves@neuf.fr
De plus, 3 exemplaires (vous, tuteur, producteur) des bons de commandes devront être imprimés par vos soins.

Fait le:
Signature du Producteur :

Contact Tuteur:
Pierre-Yves LEGOFF – 06.62.14.67.63
legoff.pierre-yves@neuf.fr

Signature du Consom'acteur:

Contrat à imprimer en 2 exemplaires
(1 pour le producteur/tuteur, 1 pour le consom'acteur)